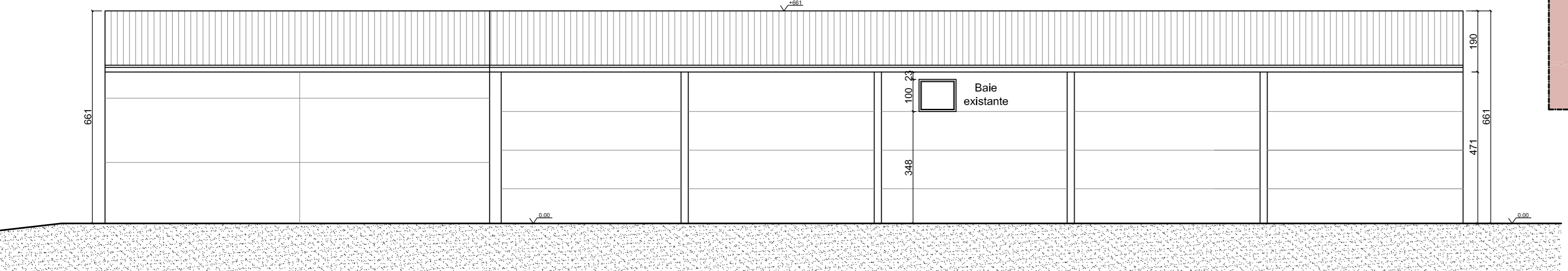
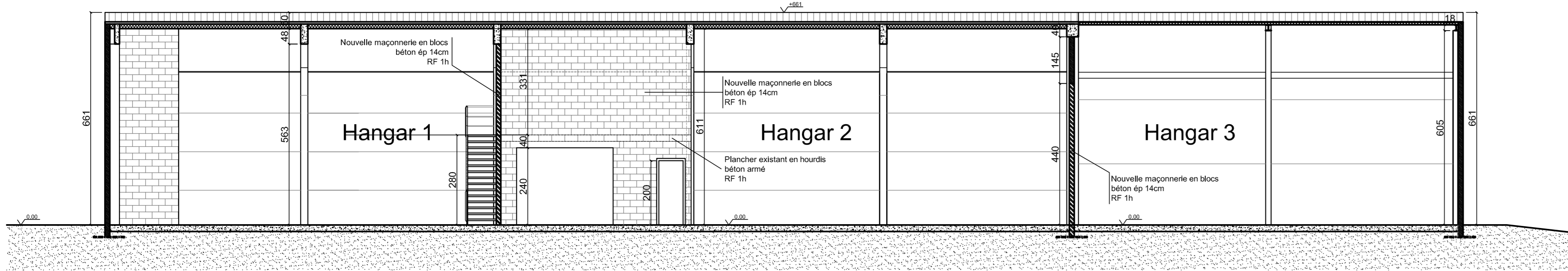


Elévation façade latérale droite
Echelle 1/100



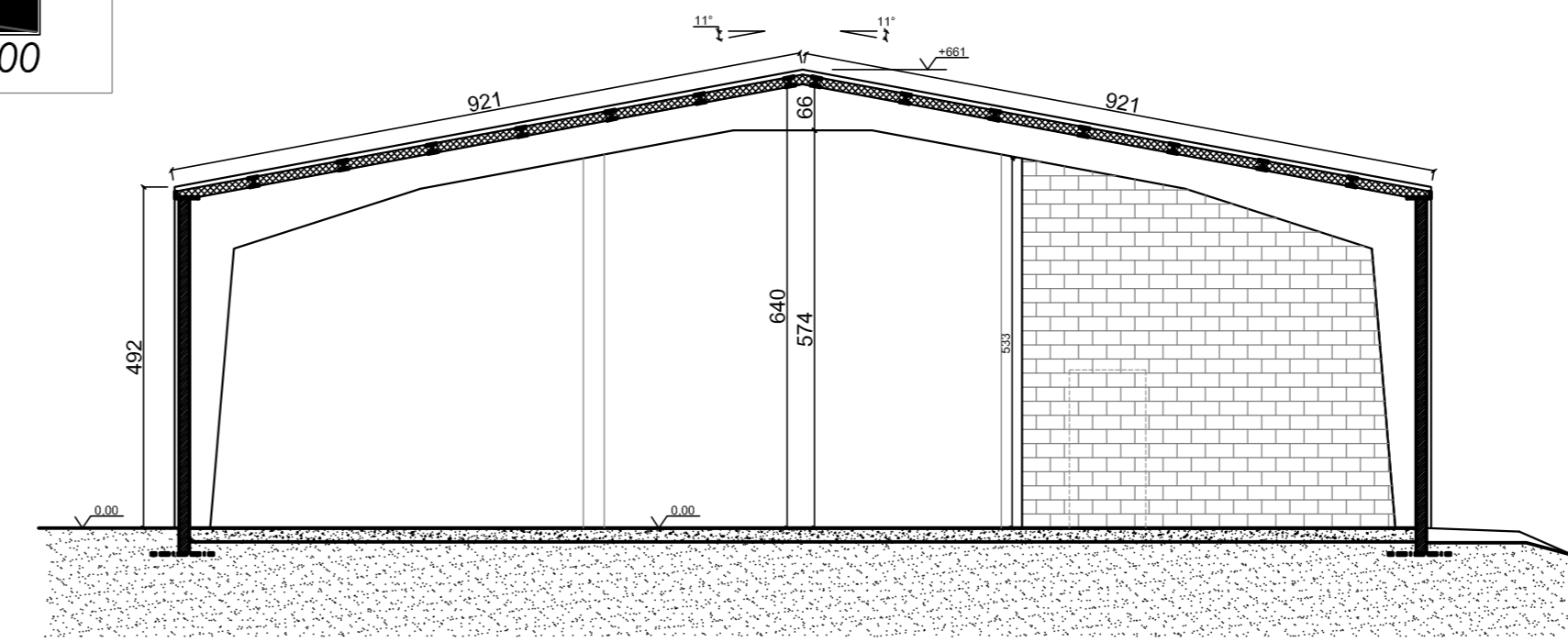
Elévation façade latérale gauche
Echelle 1/100



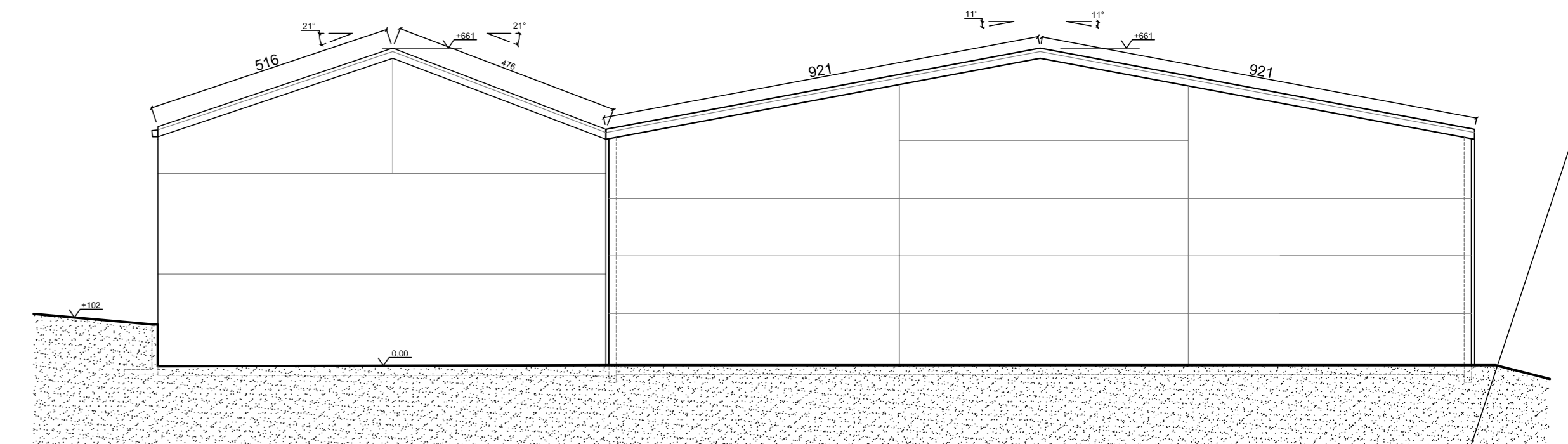
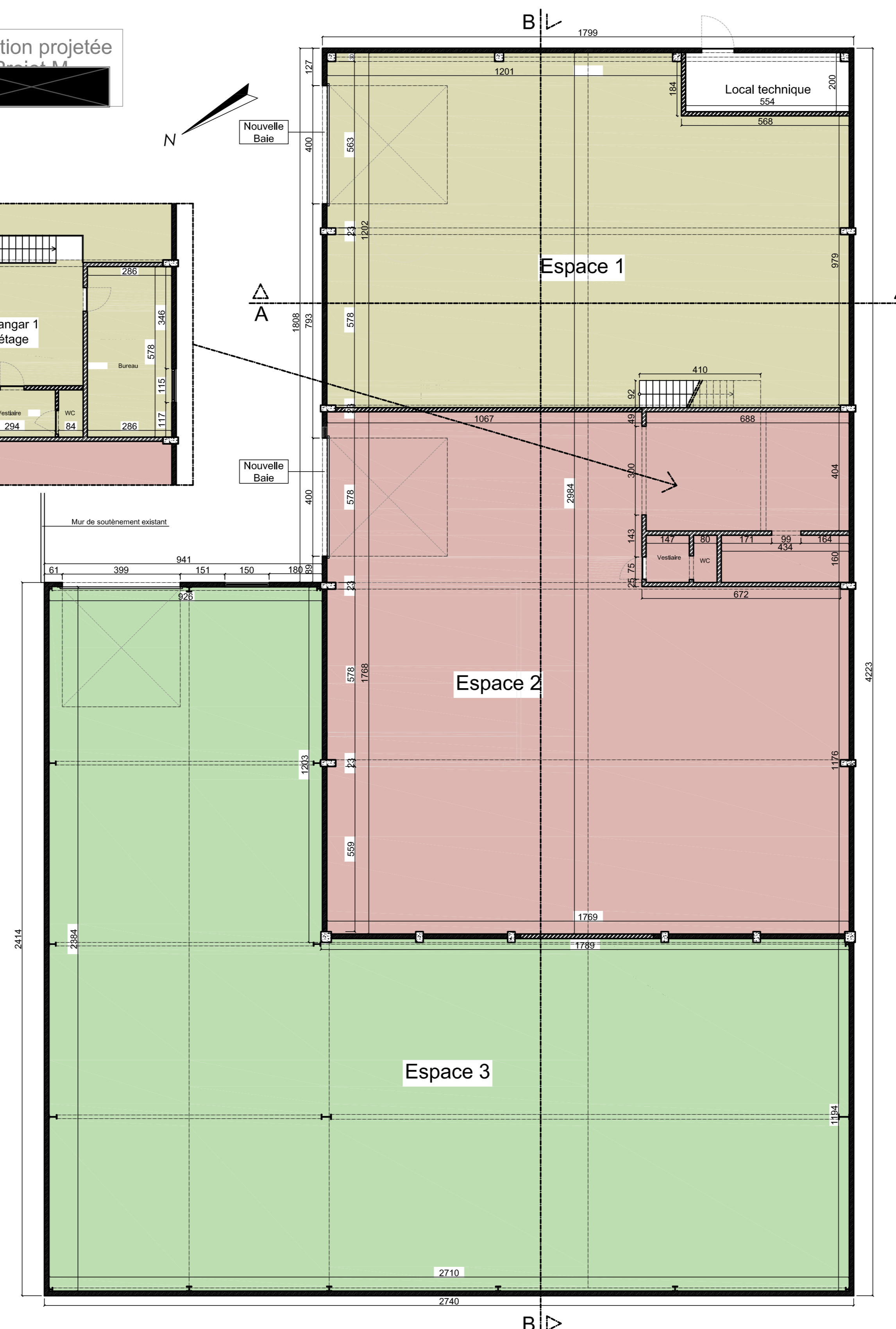
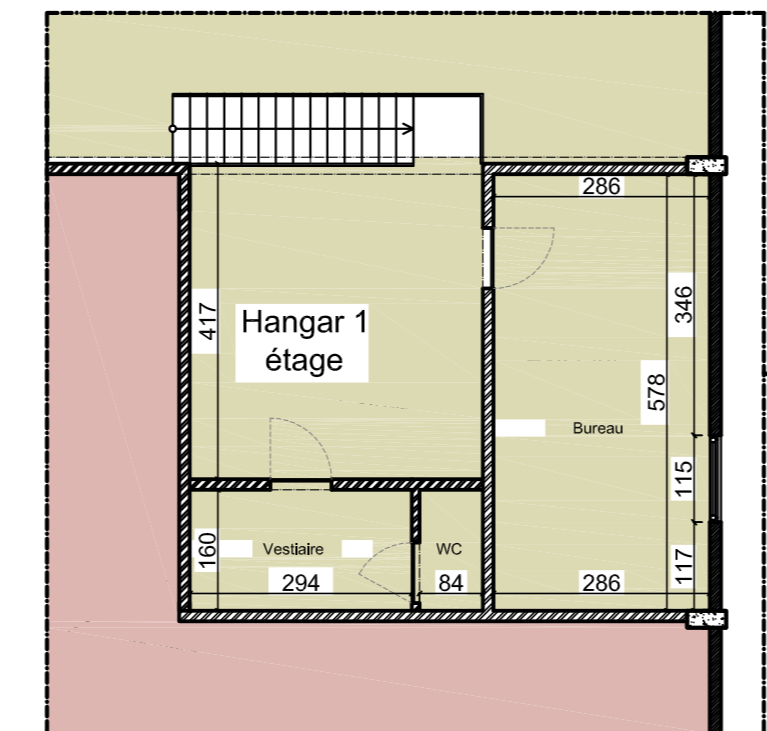
Coupe BB
Echelle 1/100

- Remarques générales importantes:
- 1) La responsabilité de l'Architecte ne peut être engagée que si on l'avertit par lettre recommandée de l'obtention du permis d'urbanisme et du commencement des travaux, et que les plans et cahier des charges sont revêtus du "Bon pour exécution" et de la signature de l'architecte.
 - 2) Les fondations sont à descendre sur bon sol avec un minimum de 80 cm sous le niveau des futurs terres.
 - 3) Les murs contre terres seront cimentés et recevront deux couches de coaltar.
 - 4) Les études de stabilité (béton armé, structure acier, etc. ...) sont à charge de l'entrepreneur qui sollicitera l'intervention d'un ingénieur civil pour en calculer les dimensions et caractéristiques techniques. Les renseignements des plans ne sont donnés qu'à titre indicatifs.
 - 5) Toutes les cotes sont à vérifier par l'entrepreneur avant toute exécution et ne pourront être reprises à l'échelle sur les plans.
 - 6) Tous les travaux seront à exécuter suivant les prescriptions générales et techniques des cahier des charges de la FAB, CNC, CSTC. Les plans, détails, métrés, cahiers des charges et tous les documents fournis au nom du M-O se complètent mutuellement.
 - 7) Toutes les modifications dans l'exécution du bâtiment par rapport au(x) présent(s) plan(s) d'architecture réalisés(s) seront, sans accord(s) écrit au préalable de l'architecte, sous la seule responsabilité du constructeur. L'entrepreneur avertira l'architecte du commencement de ses travaux.

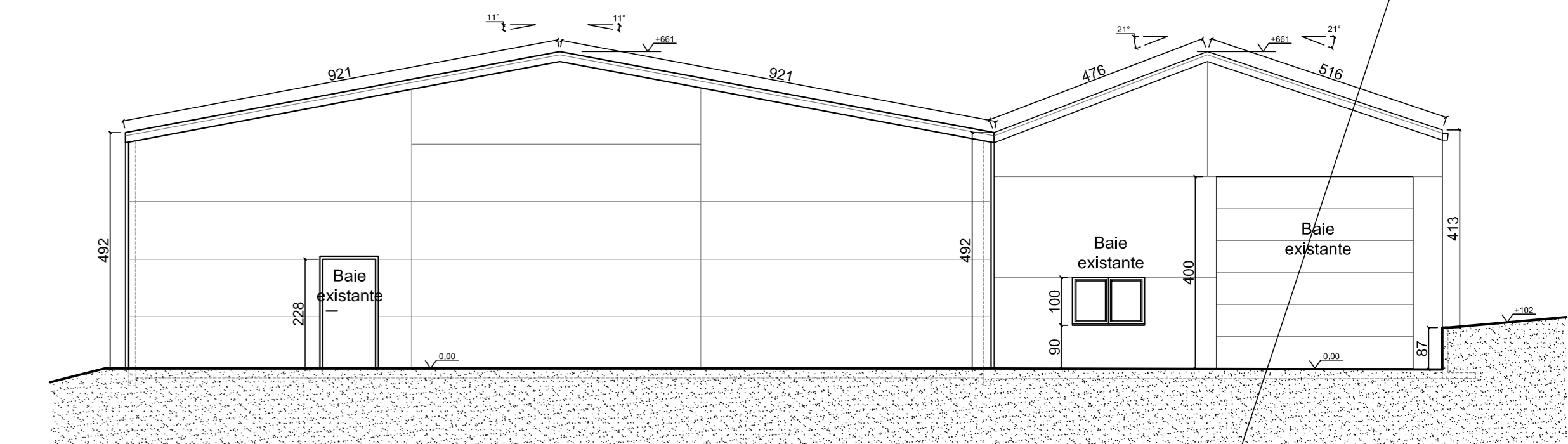
Coupe AA
Echelle 1/100



Situation projetée



Elévation façade arrière
Echelle 1/100



Elévation façade avant
Echelle 1/100

- Matériaux:
- Parements extérieurs existants ;
 - * Plaque de béton / silex lavé de teinte gris brun
 - Menuiseries extérieures existantes en aluminium de teinte jaune. Nouvelles menuiseries extérieures de teinte gris anthracite.
 - Couvertures existantes en plaques fibrociment et/ou acier.

Légende

maçonneries existantes	
maçonneries en blocs de béton	
béton armé coulé sur place / chape de compression / dalle de sol	
semelles et plots de fondation en béton ou béton armé	
Bricks de parement	
empierrement / remblais drainant	
chapes / couches d'égalisation / sable	
isolation laine minérale	
isolation panneaux de polyuréthane extrudé ou expansé / panneaux de polystyrène ou poluréthane projeté	
bais masticulés à base de bois	
sol naturel	

PROVINCE : Hainaut | COMMUNE : Fleurus | SECTION : C | DIVISION: Fleurus 2 Div Fleurus / 52332
PARCELLE(S) : 385 A2

Objet: Aménagement d'un Hangar industriel en trois espaces indépendants

SITUATION DES TRAVAUX : Chaussée de Gilly n° 243, 6220 FLEURUS

pour accord, plans conformes à la réglementation de l'urbanisme
Maître de l'ouvrage

- PLAN DE SECTEUR
- SITUATION
- IMPLANTATION 1/500
- PLANS) 1/100
- COUPE(S) 1/100
- ELEVATIONS) 1/100
- PERSPECTIVE(S)
- MATÉRIEAUX
- LÉGENDE

